

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD).

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-108 : REPARTITION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES (414)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que Monsieur le Préfet a approuvé les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Noblat par arrêté daté du 14 novembre 2016.

Monsieur le Président précise qu'il est inscrit dans ces nouveaux statuts la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au point 4.1.4.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat adhère au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de la Haute-Vienne pour que ce dernier exerce les compétences suivantes (art.2 des statuts du syndicat) :

- ✓ Compétence traitement : Le SYDED assure le traitement, la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent ainsi que l'exploitation « bas de quai » des déchèteries,
- ✓ En apport volontaire : Le SYDED assume :
 - Le renouvellement, l'équipement et l'entretien de conteneurs éco-points de stockage temporaire des matériaux,
 - La levée des colonnes, le transport, le tri et la valorisation des matériaux collectés.

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de délibérer pour rappeler la répartition des interventions dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve que le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de la Haute-Vienne :

- ✓ Assure le traitement, la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent ainsi que l'exploitation « bas de quai » des déchèteries,
- ✓ Assume le renouvellement, l'équipement et l'entretien de conteneurs éco-points de stockage temporaire des matériaux, ainsi que la levée des colonnes, le transport, le tri et la valorisation des matériaux collectés.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 15/12/16
Publié ou notifié
Le : 15/12/16

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : répartition de l'exercice de la compétence déchets ménagers et déchets assimilés

Date de transmission de l'acte : 15/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2016

Numéro de l'acte : 2016-108 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20161209-2016-108-DE

Date de décision : 09/12/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.8. Environnement